



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/438
13 septembre 2001

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

352ème séance plénière

PC Journal No 352, point 1 de l'ordre du jour

DECISION No 438
DECISION DU CONSEIL PERMANENT
SUR LES ACTES DE TERRORISME COMMIS
DANS LA VILLE DE NEW YORK ET A WASHINGTON, D.C.

C'est avec horreur et répulsion que le monde a été témoin des actes barbares de terrorisme qui ont causé d'innombrables pertes en vies humaines et provoqué des dégâts considérables dans la ville de New York et à Washington, D.C.

Nous, les représentants des 55 Etats participants de l'OSCE, exprimons notre tristesse et notre indignation face à ces actes insensés.

Nous adressons nos plus profondes et nos plus sincères condoléances aux familles des victimes et exprimons notre solidarité à l'égard du peuple et du Gouvernement des Etats-Unis.

Cette tragédie nous concerne tous. Ces actes ne frappent pas seulement les Etats-Unis mais l'humanité tout entière.

Il faut traduire en justice ceux qui financent et organisent l'exécution de ces actes criminels, y compris ceux qui abritent ou encouragent d'une manière ou d'une autre leurs auteurs.

Nous sommes déterminés, agissant en commun avec l'ensemble de la communauté internationale, à nous unir et à mettre fin au terrorisme, un fléau de notre époque, qui menace la paix et la sécurité à travers le monde.

Nous déclarons vendredi 14 septembre 2001 journée de deuil. Les drapeaux des Etats participants de l'OSCE à Vienne seront mis en berne.